



# DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

### PROCÈS-VERBAL N°23 – REUNION DU 15 JANVIER 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	M. GILBERT Francis
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.

### MODALITÉS DE RE COURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

**Important :** l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°22 du 07 janvier 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

### Procès-Verbal n°23 / Réunion du 15 janvier 2026

#### FORFAITS

##### Amende de 52€ :

- ➊ Match n°53949228 FC Boutonnais (1) / Bessines ASPTT (1) en Futsal D1.
  - **Bessines ASPTT 2<sup>ème</sup> forfait.**

##### Amende de 21€ :

- ➋ Match n° 55030353 FC3C (1) / Moncoutant (1) en Coupe Départementale U15.
  - **Moncoutant forfait.**
- ➌ Match n° 55028013 Celles verrines (2) / Champdeniers Pamplie (1) en Challenge Départemental U17.
  - **Celles Verrines forfait.**

#### COURRIERS

- ❖ Du club du **RC Parthenay Viennay** concernant une replanification de rencontre. Pris note. Réponse faite.

#### DECLARATIONS TOURNOIS / RASSEMBLEMENTS

##### Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 27 €

- Du club du **Pays Néo Créois** : rassemblement U9 le 16 mai 2026.
- Du club de **Interbocage FC** : tournoi u15 le 16 mai 2026.
- Du club du **Tallud** : tournoi u11-u13 le 06 juin 2026.
- Du club du **Pays Thénezéen** : tournoi u11-u13 le 18 avril 2026. En attente du règlement sportif.

**N.B :** La commission précise toutefois que « *l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois* ».

**Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.**

Le Secrétaire  
Jean-Jacques PETIT

Le Président  
Jean-Pierre GODET